

Titre professionnel Technicien d'installation et de maintenance de piscines

Niveau 4

Code RNCP : 37291



 TAUX DE REUSSITE

 TAUX D'INSERTION

 TAUX DE SATISFACTION

 DURÉE
10 mois

 EFFECTIF
Minimum 10 personnes
Maximum 15 personnes

 CONDITIONS D'ADMISSION
Être âgé de 16 à 29 ans révolus
pour le contrat d'apprentissage,
possibilité de suivre la formation
en contrat de professionnalisation
au-delà de 30 ans.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le Technicien d'installation et de maintenance de piscines intervient sur les piscines intérieures ou extérieures, pour des particuliers, des utilisateurs qui en font un usage professionnel (exemple : gîte, maison d'hôtes) ou, dans certains cas, pour des résidences collectives privées.

La formation est organisée par la voie de l'apprentissage ou en contrat de professionnalisation, sur 10 mois.

PROGRAMME DE LA FORMATION

M1	INSTALLER ET RÉNOVER UN BASSIN DE PISCINE Organiser et suivre l'installation ou la rénovation de la structure du bassin d'une piscine Implanter ou rénover des réseaux, équipements et accessoires hydraulique d'une piscine Implanter ou rénover des réseaux, équipements et accessoires électriques d'une piscine Poser une étanchéité de bassin de type liner et membrane armée
M2	METTRE EN SERVICE UNE PISCINE Vérifier l'installation d'une piscine et ses accessoires avant la mise en service Réaliser la mise en service d'une installation et des accessoires d'une piscine Informier et conseiller le client sur le fonctionnement et la conduite de son installation de piscine
M3	RÉALISER LA MAINTENANCE D'UNE PISCINE Assurer la maintenance préventive de l'installation et des accessoires d'une piscine Assurer la maintenance curative de l'installation et des accessoires d'une piscine Apporter un conseil technique et des solutions d'évolution sur l'installation et les accessoires d'une piscine

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats sont évaluées par un jury au vu :

- D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluations : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)
- D'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat
- Des résultats des évaluations passées en cours de formation

CONDITIONS D'ADMISSION - PRÉREQUIS

- Être âgé de 16 à 29 ans révolus pour le contrat d'apprentissage,
- possibilité de suivre la formation en contrat de professionnalisation au-delà de 30 ans.
- Permis B apprécié
- Entretien individuel

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap et/ou titulaire d'une reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)

CONTACT



CFA Vallée de l'Hérault
Chemin de Carabotte 34150 Gignac

www.lyceeagricole-gignac.fr

Mme MEYNAUD – Responsable apprentissage
apprentissage@lyceeagricole-gignac.fr

04 67 57 02 10

Mise à jour le 27-06-2024